

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 47 (2000)
Heft: 10

Artikel: Hildebert Heinzmann quitte l'OFPC
Autor: Mathey, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-369328>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Portrait d'un homme

Hildebert Heinzmann quitte l'OFPC

Après quelque 17 ans passés dans l'équipe de direction de l'OFPC, Hildebert Heinzmann quittera la Monbijoustrasse en novembre 2000. Comment résumer un si riche parcours, sinon en lui posant quelques questions?

RENÉ MATHEY

Mais commençons par le commencement. D'ailleurs, c'est bien connu: les journalistes ne font jamais ce qu'on leur dit de faire, sans parler de leur naturelle propension à la déformation. Alors, avant d'endosser le costume de rédacteur pour affronter le complet du sous-directeur de l'Office fédéral, voici ce qu'en pense l'ami. Disons-le tout net: le sens du détail et de l'exactitude de l'information délivrée par Hildebert Heinzmann n'a quasiment pas d'équivalent à l'OFPC. Et c'est ma foi précieux. Par contre, lancez une information sans prendre la précaution d'aller jusqu'à deux chiffres après la virgule. Pan; deux jours plus tard, vous recevrez un courrier de mise au point. Personnellement écrit (on dira même tapé) sur une Underwood ou autre Hermes Ambassador, avec les lettres «b ou p» encrassées, les trous et tout. Tout cela, rédigé dans un français très académique, tel qu'on l'enseigne à St-Maurice, doublé d'un style d'une exquise politesse, pour vous convaincre de vos erreurs et omissions. Le tout, accompagné comme il se doit de toutes les lois concernant le sujet, dont il aura encore pris la peine de surligner au «Stabilo» jaune les passages clés. Crispant n'est-il pas?

Eh bien non. Ce souci de l'exactitude répond, en fait, à un besoin fondamental, viscéral même: celui de la loyauté et de la fidélité à une cause à laquelle il croit; mais aussi celle de l'honnêteté de l'homme face à lui-même, comme celle de l'honnêteté qu'il doit aux autres. D'un esprit très critique, platonicien diront certains, il cache sa peur de blesser l'autre. Ajoutons à cela un rare sens de l'écoute et du respect d'autrui, tant il est conscient que la vérité n'existe pas. Quant à l'amitié qu'il donne, elle est chaleureuse, authentique, solide. Elle est le reflet de ce canton du Valais qu'il aime tant, de ces courses en montagne et des méditations qui les accompagnent. Celles-

là mêmes, qui mettent l'homme en symbiose avec la terre. Alors pour tout cela, et beaucoup d'autres choses encore: merci Hildo; et toute l'équipe rédactionnelle du journal te souhaite une bonne et heureuse retraite, à Lens ou ailleurs.

Son cursus en quelques mots

Hildebert Heinzmann est né à Visperterminen, le 3 novembre 1938. Après l'école primaire et secondaire, toute la famille déménage à Vionnaz.

Il suivra l'enseignement du Collège de St-Maurice jusqu'à la maturité commerciale. Dès 1960, on le retrouve à l'Université de Lausanne où il obtiendra une licence ès sc. éc., en 1963.

C'est à Berne qu'il entamera sa carrière professionnelle. Tout d'abord comme collaborateur scientifique à la Police fédérale des étrangers, et, après un bref passage dans une agence de relations publiques à Sion, il passera ensuite treize ans à la Commission fédérale des étrangers dont il deviendra secrétaire général de 1974 à 1983. Dès juillet 1983, il est nommé sous-directeur de l'OFPC, chargé des services centraux, de l'information, des affaires juridiques et de la protection des biens culturels.

Quant à ses fonctions militaires, il les a terminées à fin 1994, avec le grade de Lt col d'infanterie, après avoir exercé divers services d'avancement et des commandements au service de la div mont 10 et du CA mont 3.

Les projets importants

Hildebert Heinzmann, durant sa carrière au service de l'OFPC, a assumé la responsabilité ou la coresponsabilité de différents projets:

1. Les travaux qui ont été à la base de la réforme 1995 de la PCi, de mai à décembre 1989.
2. La mise en œuvre de la législation sur la PCi 1995 (de l'été 1992 à l'automne 1994), avec sa partie juridique concernant la mise au point des lois et ordonnances, avec les procédures de consultation y relatives).
3. La mise au point des programmes d'optimisation et d'assouplissement de la réforme 95.



PHOTO: RAVINFO, CHEVRES

4. Intégration de la protection des biens culturels (PBC) au sein de l'OFPC, depuis l'Office fédéral de la culture. Ce qui a impliqué la mise au point de l'ordonnance sur la PBC du 17 octobre 1984.

5. Enfin, il a assumé la responsabilité de la préparation des affaires relatives à la protection civile traitées par le Conseil fédéral et les Chambres.

Hildebert Heinzmann aura aussi assuré quantité de mandats de représentation et de collaboration à des titres divers dans des organisations tant suisses qu'intergouvernementales. Citons encore sa collaboration au projet de la nouvelle législation sur la PCi découlant de la réforme Protection de la population, d'août à octobre 2000. De même, tous les travaux de préparation de la présentation et de l'engagement de la PCi dans le cadre d'Expo.02.

Monsieur Heinzmann, parmi vos multiples activités au service de l'OFPC, quelles sont celles que vous pouvez classer dans les meilleurs souvenirs?

HH: Le fait que tout au long de son existence, la PCi moderne, lancée officiellement en 1963 – au contraire d'autres institutions de milice fondées sur l'obligation de servir – n'a jamais été confrontée à des conflits majeurs ou à des scandales, lors même que la PCi est une tâche complexe, due notamment à sa structure fédéraliste, avec tous les problèmes d'exécution et de coordination qui en découlent. Et puis, le fait qu'en dépit des avis négatifs, véhiculés par un certain nombre «d'experts auto-proclamés», voire d'élus du peuple, la PCi jouit d'une large approbation populaire. Le fait aussi que la PCi n'a jamais failli aux tâches qui lui ont été confiées par les autorités lors de situations extraordinaires. Enfin, le fait que le projet de réforme 95 ait pu être mené à terme, dans les délais fixés en 1989. En suivant de près les travaux

liés au projet Protection de la population, je constate que l'OFPC est à même de gérer à bon escient et en temps utile les dossiers les plus complexes.

Et votre plus mauvais souvenir?

Les difficultés liées au transfert de l'OFPC du Département fédéral de justice et police au DDPS. Cet exercice délicat a, une fois de plus, confirmé les nombreuses expériences vécues au sein de l'administration, tout comme dans l'économie privée, selon lesquelles les restructurations nécessaires ne sont couronnées de succès que dans la mesure où les personnes concernées sont étroitement associées à de telles opérations, dans le respect du travail accompli précédemment et sur la base d'un mandat défini en commun. Concrètement, cela implique de la part de la direction du projet: beaucoup de savoir-faire et de doigté, un sens aigu de la communication ainsi que des connaissances techniques appropriées. En l'espèce, le pire consiste à vouloir compenser des lacunes en la matière par un jargon pseudo-scientifique, notamment l'utilisation de germanismes et d'anglicismes.

Avez-vous une anecdote?

Au cours de grandes manœuvres organisées vers le milieu des années 1980, une vive discussion a eu lieu – sous les yeux des caméras de la télévision suisse alémanique – à propos de l'utilisation militaire du pont en pierres qui enjambe depuis le XV^e siècle la Thur dans la commune de Bischofszell (bien culturel d'importance nationale) entre les responsables de la PBC et les chefs militaires impliqués. Le conflit a finalement été tranché par le commandant de corps présent sur les lieux, en donnant la priorité aux intérêts militaires, tout en précisant qu'on pourra parler des préoccupations de la PBC à la fin de la guerre. Les expériences douloureuses vécues récemment dans les Balkans semblent malheureusement avoir donné raison à cet officier général, à titre posthume, au grand dam des responsables de l'UNESCO en qualité de dépositaire des conventions de La Haye de 1954. Notons, pour la petite histoire, que ledit général a soigneusement préparé son faire-part de décès qui a paru dans un grand quotidien zurichois à l'enseigne suivante: «Un soldat ne meurt pas, il disparaît».

Quelle est, pour vous, l'évolution de la protection civile dans le contexte d'un système intégré de protection de la population?

Face aux nouveaux risques et dangers menaçant la population, la protection civile – qui initialement a été axée prioritairement sur la protection de tous les habitants de la Suisse contre les effets des armes – n'a de

raison d'être que dans la mesure où elle concentre son action sur des tâches qu'elle seule est en mesure d'accomplir dans la durée. Ses missions clés concernent désormais l'aide à la conduite des autorités, la protection et l'encadrement de la population civile, la PBC ainsi que des tâches d'appui polyvalent et de logistique lors de situations particulières et extraordinaires, sans occulter les préparatifs nécessaires à la maîtrise de la pire des catastrophes possibles: à savoir, une confrontation politico-militaire impliquant la Suisse. En fait, ce changement d'orientation a débuté déjà avec la réforme 95. Un premier pas important a été réalisé par la mise sur pied d'égalité des missions en temps de paix et de guerre. Mais surtout par une délimitation plus claire des tâches incombant aux

«La protection civile n'a jamais failli aux tâches qui lui ont confiées par les autorités.»

divers services et organisations œuvrant au profit de la sécurité civile. Je suis convaincu que les réformes en cours permettront de concrétiser mieux encore les principes essentiels définis en 1995: recourir autant que possible aux moyens ordinaires; engager la bonne personne à la bonne place; gérer les situations extraordinaires par une coopération accrue à l'échelon régional, tout en prenant en considération les besoins spécifiques des régions périphériques, notamment ceux des cantons alpins, et les expériences vécues à l'étranger. Le succès des réformes, fondées sur le rapport du Conseil fédéral du 7 juin 1999, «la sécurité par la coopération», dépendra en fin de compte de la volonté de collaboration de toutes les organisations partenaires, dans le respect réciproque de leur identité spécifique, en évitant des idées préconçues et en combattant résolument les préjugés.

Quel est, selon vous, l'avenir de l'OFPC?

Depuis sa création en 1963, l'OFPC a régulièrement adapté ses structures et ses méthodes de travail à un environnement politique et technique en mutation de plus en plus rapide. Récemment, il a mis en chantier toute une série d'études et pris diverses mesures organisationnelles (en faisant notamment siens les principes de la nouvelle gestion administrative – New Public Management – NPM) en vue d'assumer les nouvelles tâches qui seront définies dans les mois à venir dans le plan directeur de la protection de la population. Je suis persuadé

que le nouvel office fédéral, issu des débats y relatifs, sera à même de gérer efficacement les tâches relevant de la Confédération en matière de PCI, en tant que pièce maîtresse d'un système global de protection de la population. La réalisation intégrale de cette nouvelle conception requiert toutefois, à plus long terme, une modification de la Constitution qui pourrait, à mon avis, s'inspirer utilement des recommandations faites en août 1996 déjà, par la Commission Langenberger. En définitive, ce qui me paraît important, c'est que le nouvel office, issu de la réforme en cours – qui pourrait s'appeler «Office fédéral de la protection de la population» – puisse assumer toutes les tâches dévolues en la matière à la Confédération. Notamment aussi celles de la Centrale nationale d'alarme (CENAL) et de l'ancien Office central de la défense. Seul un tel regroupement des tâches permettra d'éviter les doubles emplois et de mettre à profit toutes les possibilités de synergie.

Comment imaginez-vous «l'après...»?

Durant quelque 36 ans d'activités au service de la Confédération, dans le domaine des migrations et de la sécurité civile, deux thèmes qui continuent de capter à juste titre l'attention du public, j'ai été confronté à des tâches parfois ingrates et turbulentes, mais toujours fascinantes. Celles-ci m'ont permis de côtoyer beaucoup de responsables de la vie publique en Suisse comme à l'étranger et de nouer des relations durables. Si je fais aujourd'hui usage de la possibilité de prendre ma retraite (quelque peu anticipée), c'est avec le sentiment d'avoir accompli au mieux les missions qui m'ont été confiées, avec le soutien actif de mes supérieurs, collègues et collaborateurs auxquels je tiens à rendre hommage. Je me réjouis à l'idée de pouvoir consacrer à l'avenir davantage de temps à ma famille, ainsi qu'aux loisirs, et en particulier à des voyages en Suisse et à l'étranger. J'entends privilégier le sport en plein air (notamment le ski, les randonnées et courses en (haute) montagne et le golf – qui requiert beaucoup de temps, de patience et d'humilité – tout en ne reniant pas mes origines paysannes et vigneronnes. J'espère aussi trouver tout le temps nécessaire à la lecture et à la perfection de mes connaissances linguistiques et des techniques modernes de communication. Enfin, je souhaite pouvoir soutenir davantage encore une de mes sœurs qui, en tant qu'infirmière et membre de la communauté des sœurs hospitalières de Sion, est engagée dans un projet difficile au développement (réseau sanitaire) au Togo. Un pays dont la population est malheureusement confrontée quotidiennement aux problèmes de survie. ▣